

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11710
4 juin 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 4 JUIN 1975, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LES REPRESENTANTS PERMANENTS DE LA REPUBLIQUE-UNIE
DU CAMEROUN ET DE LA REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Nous avons l'honneur de demander qu'au cours des débats qui se déroulent actuellement au sein du Conseil de sécurité à propos de la situation en Namibie, une invitation soit adressée, au titre de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, au chanoine Canon Burgess Carr du Conseil oecuménique des églises.

Nous vous prions de bien vouloir faire distribuer cette lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de la
République-Unie du Cameroun
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Ferdinand Leopold OYNO

Le représentant permanent de la
République-Unie de Tanzanie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Salim A. SALIM